RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2010 B 21700
Numéro SIREN : 528 062 813
Nom ou dénomination : ID LAB

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2013 sous le numéro de dépôt 58340



1305839301

DATE DEPOT :	2013-06-28
NUMERO DE DEPOT :	2013R058340
N° GESTION :	2010B21700
N° SIREN :	528062813
DENOMINATION :	ID LAB
ADRESSE :	4 rue Meissonier 75017 Paris
DATE D'ACTE :	2013/06/18
TYPE D'ACTE :	RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
NATURE D'ACTE :	

ID LAB

Société à Responsabilité limitée

4 rue Meissonier

75017 PARIS

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
28 JUIN 2013
N° DE DEPOT 598340

RI 18/06/13

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SOCIETE ID LAB SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

(art. L. 223-43 et L. 224-3 du Code de commerce)

CECAM S.A.S

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES AU CAPITAL DE 200 000 €
71, rue du Faubourg St Honoré – 75008 - PARIS
Téléphone : 01 47 03 39 08 – Télécopie : 01 47 03 39 83 – Email : cecamnet@cecamnet.com

ID LAB
SARL au capital de 37.348 Euros
4 rue Meissonier
75017 PARIS
RCS PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION

DE LA SOCIETE ID LAB SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE

(art. L. 223-43 et L. 224-3 du Code de commerce)

Mesdames, Messieurs les Associés,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du Code de Commerce, et d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 8 juin 2013, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre Société

- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R.224-3 sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Notre mission prend fin avec le dépôt du présent rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à la date de signature.

La transformation prendra effet à la date de la décision des associés approuvant l'opération de transformation.

Mission du commissariat aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- votre Société est nouvellement créée et active dans le domaine de la dermatologie cosmétique. Depuis sa constitution en 2010, elle est en phase de développement d'un appareil de soin dermo-cosmétique qui nécessite d'importants investissements et dont le retour sur investissement n'interviendra qu'à moyen terme ;

- les derniers comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2012, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font apparaitre une absence de chiffre d'affaires, des charges de 91 K€ et un résultat net négatif de 92 K€ ;

- les éléments enregistrés en comptabilité font apparaitre un léger bénéfice intermédiaire ;

- la continuité d'exploitation est subordonnée au soutien financier des associés, des futurs actionnaires et de la perception des aides à l'innovation accordée par OSEO le 10 mai 2012 pour un montant de 120.000 €.

Mission du commissariat à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages, les éléments constitutifs du patrimoine de la société en terme d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- à vérifier si, compte tenu des évènements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Les travaux que nous avons effectués nous conduisent à formuler les observations suivantes :

- les capitaux propres au 31 décembre 2012 ressortaient déficitaires de 23 K€ pour un capital social de 34 K€ ;

- les éléments enregistrés en comptabilité font apparaitre un léger bénéfice intermédiaire ;

- en date du 8 juin 2013, l'assemblée générale a acté des augmentations de capital souscrites en numéraire pour un montant global de 137.120 €, réparti en 3.257 € de capital et 133.863 € de prime d'émission ;

- Suite à cette augmentation de capital, le capital social ressort à 37.348 €, la prime d'émission à 179.764 € et amène les capitaux propres, résultat intermédiaire inclus à un montant supérieur au capital social.

Nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris, le 18 juin 2013

Le Commissaire aux comptes et à la Transformation
CECAM SAS
Représentée par Monsieur Frédéric MENOU
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

